



La loi sur le volontariat

Dans l'Infor'IDée n°1/2006, nous vous annonçons une nouvelle réglementation en matière de volontariat. Cette réglementation a connu plusieurs récentes adaptations. En voici les grandes lignes :

Depuis le 1^{er} août 2006

Obligation d'information :

L'association a l'obligation d'informer le volontaire : objectif de l'association, assurance et indemnités éventuelles prévues pour les bénévoles, organisation des missions du volontaire... Cette information peut se faire de manière informelle, mais l'association doit être en mesure de prouver qu'elle a bien informé les volontaires. Pour ce faire, un document écrit et signé par le volontaire est la solution idéale.

Remboursement des frais des volontaires :

Les organisations n'ont PAS d'obligation légale de rembourser les frais. Cette décision appartient aux organisations (à préciser alors dans la note d'organisation). Si elles le font, deux systèmes de remboursement s'offrent à elles :

- LE REMBOURSEMENT DES FRAIS RÉELS du volontaire sur remise des pièces justificatives (facture, ticket de caisse, etc...). Dans ce cas : pas de limite imposée, pas de cotisations sociales à payer, pas de déclaration à l'impôt des personnes physiques.

- LE REMBOURSEMENT PAR INDEMNITÉS FORFAITAIRES en fonction du nombre de jours de prestation du volontaire (plafonds pour 2006 : plafond journalier : 27,92 € - plafond annuel : 1.116,71 €). Si ces deux limites sont respectées : pas de cotisations sociales à payer et pas de déclaration à l'impôt des personnes physiques.

À partir du 1^{er} janvier 2006

Obligation d'assurance :

Les organismes ont l'obligation de couvrir la Responsabilité civile de leurs volontaires. En aucun cas, l'organisme ne peut se libérer de cette obligation.

Cette obligation s'impose en ce qui concerne les associations morales de droit privé ou public (asbl...) ainsi que toute association de fait structurée ou occupant du personnel avec contrat de travail.

En principe, les victimes d'un dommage causé par un volontaire devront donc se retourner contre l'association qui l'occupe pour obtenir réparation.

Toutefois, le volontaire reste tenu personnellement responsable vis-à-vis des tiers :

- lorsqu'il commet une faute légère répétitive ;
- lorsqu'il commet une faute lourde ;
- lorsqu'il commet un dol (à savoir un acte destiné à tromper volontairement autrui).

Quant au volontaire qui reste personnellement responsable dans le cas de petites associations de fait, il pourra faire appel, pour se couvrir, à son assurance RC familiale.

NB : si le volontaire utilise un véhicule pour ses missions, l'organisme a l'obligation de couvrir via une assurance la responsabilité civile automobile du volontaire.

Publication de photo : droit à l'image



Vous utilisez sans doute régulièrement des photos prises lors de vos activités et les diffusez via différents moyens (site Internet, revues...). Mais en avez-vous le droit ?

La loi est claire : « Ni l'auteur, ni le propriétaire d'un portrait n'a le droit de le reproduire ou de le communiquer au public sans l'assentiment de la personne représentée... ». Enfin, pour les photos représentant des mineurs, non seulement l'autorisation du jeune sera nécessaire, mais également l'autorisation de ses parents.

Dans les faits, il est pratiquement impossible d'obtenir, pour chaque photo, l'autorisation de publication de chacune des personnes présentées, ou de leurs parents s'il s'agit de mineurs.

2 alternatives :

- La personne représentée n'est pas identifiable : une personne dans la foule ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Il en va de même pour une photo retouchée et retravaillée dans laquelle les personnes ne sont plus reconnaissables.

- Demander l'autorisation préalable ou prévoir une clause générale d'autorisation dans le document d'inscription aux activités de l'organisme.

L'autorisation doit être claire et précise : préciser à quoi servira la photo (illustrer un article, un folder de promotion des activités de l'association, le site web, ...), informer que la photo peut être retirée sur simple demande, qu'elle ne sera utilisée qu'à des fins non commerciales...

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, elle vous sera fournie dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service.

Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Damien, du lundi au jeudi :

au 02 286 95 75 ou via damien.revers@reseau-idee.be

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°4/2006

POINT DE VUE

L'ErE vue par l'éducation au développement

Que penser de l'ErE, ses acteurs, ses méthodes ? Coup de chapeau et coup de marteau d'Adélie Miguel Sierra, responsable pédagogique chez ITECO - Centre de formation pour le développement - et personne ressource fréquemment sollicitée au Réseau IDée.

Ton coup de chapeau à l'éducation à l'environnement ?

J'en ai trois. D'abord, la diversité des acteurs : de l'éco-conseiller au guide nature en passant par l'animateur en ErE. La richesse de tous ces profils différents permet - ou devrait permettre - de croiser les niveaux d'intervention et de réflexion. Le bémol, c'est qu'il est nécessaire de coordonner cette multitude. Ce n'est pas simple. Cela explique peut-être pourquoi une organisation comme le Réseau IDée coordonne et relie plus qu'elle ne défend le secteur.

Mon second coup de chapeau, c'est votre recherche et votre expertise méthodologique poussée, inspirée du concret et du quotidien des gens. Les gens se sentent touchés et impliqués par cela. Par exemple, si je vais sur www.reseau-idee.be, moi en tant que formateur, enseignant, citoyen, j'ai tout de suite quelque chose en main de concrètement applicable sur le terrain. Cette approche manque en éducation au développement (ED), où on s'est peut-être enfermé dans une réflexion trop macro.

Enfin, j'ai ressenti dans le monde de l'éducation à l'environnement - au Réseau IDée mais aussi avec d'autres organisations avec qui j'ai travaillé - une grande ouverture au dialogue. La dimension internationale est d'ailleurs en train d'y entrer de front. Cette ouverture n'est pas toujours présente dans d'autres secteurs plus organisés.

Et s'il fallait lui donner un coup de marteau ?

Le contexte de mondialisation fait réfléchir et transforme les pratiques et les objets d'éducation, mais en ErE on y répond en insistant sur les changements de comportements individuels. Cela manque de réflexion et surtout d'actions socio-politiques. Je veux bien trier mes déchets et ne pas utiliser ma voiture, mais cela ne change pas la société, ni les causes produisant l'effet de serre tout comme les inégalités sociales. C'est un emplâtre sur une jambe de bois. Voulons-nous améliorer la société ou la transformer ? L'ErE parle beaucoup des effets pervers de nos modes de consommation, mais ce ne sont que les indica-



teurs d'un système plus global - capitaliste - générateur d'inégalités, à modifier. Un autre système doit être inventé, et pour cela il faut changer les acteurs qui détiennent le pouvoir. Le débat à ce niveau manque dans votre secteur.

Dans le même sens, on se centre beaucoup sur les ressources et leur gestion « durable », mais on en oublie le préalable nécessaire qu'est la démocratie, l'accès à la parole, aux décisions et au pouvoir sur la Planète. Il faut un équilibre écologique, mais il faut aussi - surtout et d'abord - une égalité sociale et une vraie démocratie. Une Brésilienne doctorante en environnement me disait : « il faudrait arriver à faire une éducation à l'environnement populaire ». Les thèmes « consommation » et autres n'y seraient pas des finalités, mais des moyens pour poser la question essentielle : « Quelle société voulons-nous ? ». En termes éducatifs c'est aussi se demander « Comment travailler avec des publics précarisés ou fragilisés ? ». Pour toucher des milieux défavorisés, une adaptation de vos stratégies et de vos approches est probablement nécessaire : moins culpabilisante. La question environnementale est loin d'être prioritaire pour ce public, mais il y règne la débrouille, qui peut être aussi écologique. En outre, il y a peut-être des résurgences de l'image de l'écolo puriste, « qui lui peut se permettre ». Dans l'éducation au développement (ED) aussi nous sommes victimes des images héritées du passé.

Que penses-tu de l'équation : éducation à l'environnement + éducation au développement = éducation au développement durable ?

Elle est inexacte. Tout d'abord, il y a d'autres dimensions dans le développement

SOMMAIRE

Épinglé pour Vous 2

- Sciences, ErE et santé
- On va parler de vous
- Le Réseau IDée se refait une beauté
- Testé pour vous: compostable ou jetable, sans équivoque

Côté membres 3

- Une charte en chantier

Le Coin du Juriste 4

- La loi sur le volontariat
- Publication de photo: droit à l'image

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro :

Marie BOGAERTS • Renaud De BRUYN •
Christophe DUBOIS • Sandrine HALLET •
Damien REVERS • Christophe ROUSSEAU •
Céline TÉRET • Joëlle VAN DEN BERG •
Dominique WILLEMSSENS •

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

durable et d'autres éducations qui y participent : éducation à la paix, promotion de la santé, éducation antiraciste... Ensuite, le concept même de développement durable me met mal à l'aise. Pour moi, le développement, c'est la capacité d'une société à créer un bien-être collectif. Cela englobe déjà l'écologie, l'économie, etc. Dans cette acceptation, il est inutile d'y accoler le terme « durable ». Ensuite, dans le concept de développement durable, tel qu'il est imposé par les organisations internationales, les Nations Unies en tête, l'environnement supplante progressivement les deux autres piliers. L'écologie y est placée avant la lutte contre la pauvreté.

Je pense qu'il est intéressant et urgent que l'ErE et l'ED posent ensemble un regard critique sur ce concept, en quoi il nous sert, mais aussi nous dessert.

Propos recueillis par **Christophe DUBOIS**





Sciences, ErE et santé

L'Éducation à l'Environnement et à la Santé était mise à l'honneur lors du 44^e Congrès Pluraliste des Sciences. De conférences en ateliers, les professeurs de sciences se sont pressés dans les auditoriums de Louvain-la-Neuve, du 22 au 24 août 2006. Parmi le panel d'exposés, notons celui de Christine Partoune de l'ULg : « L'éducation relative à l'environnement et à la santé : une approche globale ». L'occasion pour les enseignants de découvrir différentes pratiques pédagogiques en ErE et de se pencher, au cours d'un atelier, sur la question de la grippe aviaire.

Présentation disponible sur le site du Laboratoire de Méthodologie de Géographie : www.geoeco.ulg.ac.be/lmg

On va parler de vous

Depuis la rentrée de septembre, le Réseau IDée fait le tour des écoles normales bruxelloises et des formations d'enseignants. Objectif ? Donner aux profs et futurs profs la confiance et l'envie d'entreprendre des projets d'éducation à l'environnement ; leur faire découvrir aussi le monde diversifié de l'ErE : ses acteurs, ses outils, ses initiatives, ses valeurs. Dominique Willemsens, tirant son caddie pédagogique, assurera ces séances d'information, aujourd'hui à Bruxelles, demain peut-être en Région wallonne. Pour faire votre pub. A la carte et sur demande.

Contact : dominique.willemsens@reseau-idee.be ou 02 286 95 72

Le Réseau IDée se refait une beauté

Après un site relifté et plus efficace, voici l'arrivée tant attendue d'un nouveau folder de présentation du Réseau IDée et de ses missions, pour un message clair, précis et coloré ! Découvrez-le via la page d'accueil du site www.reseau-idee.be ou demandez des exemplaires imprimés à Marie Bogaerts : 02 286 95 75 ou via info@reseau-idee.be.

N'hésitez pas à le diffuser autour de vous...



Compostable ou jetable, sans équivoque ?

Pas toujours facile d'allier éco-consommation et événements extérieurs... Dans cette optique, des sociétés proposent de la vaisselle 100% compostable et souvent labellisée « ok compost ». D'emblée, le Réseau Eco-consommation, questionné à ce propos, rappelle que biodégradable ne rime pas forcément avec produit non toxique, à l'écobilan positif et en plus issu de l'agriculture biologique ! De plus, une récente étude flamande menée sur les gobelets - www.ovam.be/jahia/do/pid/837 - nous apprend que la vaisselle et les sacs jetables, mais compostables, sont intéressants... mais pas nécessairement beaucoup mieux que des jetables classiques ! En conclusion, privilégier le réutilisable reste quasi toujours la meilleure solution !

Pour en savoir plus, demandez la nouvelle fiche-conseil du REC à ce sujet : 071 300 301, info@ecoconso.be

Une Charte en chantier !

Une charte pour le Réseau IDée et ses membres ? L'idée fait son chemin depuis plusieurs années. Le processus est aujourd'hui en route ! En tant que membre, vous avez reçu récemment un projet de Charte par courriel : à lire, relire, décortiquer, amender, corriger, apprécier...

Cette charte se veut fédératrice, c'est-à-dire qu'elle reprendra les concepts, idées et règles de fonctionnement rassembleurs pour les membres du Réseau IDée, et elle veillera à ce que chacun puisse garder ses spécificités.

Pourquoi une charte ?

L'équipe du Réseau IDée, le CA, l'AG... sont confrontés régulièrement à des questions issues d'interlocuteurs divers - monde associatif, pouvoirs publics, particuliers, monde de l'entreprise - et manquent d'un outil commun pour pouvoir y répondre... A titres d'exemples :

Sur quelle base accepter ou non un nouveau candidat membre ? Son champ d'activités, son éthique, ses motivations ? Sur quelle base le CA va-t-il trancher ? Jusqu'à présent, l'ouverture est grande et est essentiellement axée sur les motivations du candidat. Faut-il poursuivre dans cette voie ?

Au cours d'un cycle d'échanges avec des acteurs de l'éducation au développement (cf. groupe de travail "regards croisés"), la question de présenter l'ErE et ses acteurs s'est posée. A quels documents pouvons-nous nous référer pour présenter nos philosophie, finalités, stratégies ... ? De leur part, nous avons reçu le « Référentiel sur l'Education au Développement » (finalité, objectifs généraux, stratégie éducative - www.acodev.be > qui sont les ONG ? > ONG d'offre de service et d'éducation) auquel se réfèrent les ONG.

A partir de quand et comment le Réseau IDée peut-il se mêler aux débats publics / citoyens? En quoi ce réseau de membres

constitue-t-il ou souhaite-t-il constituer ou non une force mobilisatrice ? Récemment, en tant que membre d'Associations 21, le Réseau IDée a été amené à se positionner, ou non, face à des questions de politique de développement durable touchant notamment à l'éducation au DD. Quelle attitude prendre ?

Les membres du réseau s'attachent-ils tous à la même approche de l'ErE ? Entre la "visite nature" où l'on récite 100 noms d'insectes à l'heure et l'approche globale, il existe une diversité de conceptions et d'approches. Comment savoir, nous demande-t-on, lorsque l'on s'adresse à un organisme, ce que l'on entend derrière ErE et derrière « membre du Réseau IDée » ?

La Charte est ainsi devenue une étape incontournable, une pierre d'achoppement pour aider à avancer sur ces questions, même si elle ne les résoudra pas complètement. D'autres étapes suivront...

Soyez critique et créatif

C'est sûr, le document qui vous a été transmis est bien long, il mérite probablement d'être relifté pour être plus accessible, plus attrayant ... pour les membres ! Rappelons qu'il ne s'agit pas en soi d'un document de promotion... mais il pourrait en devenir une base. Attachez-vous aux passages qui ont du sens pour vous et pour votre équipe. Donnez-nous votre avis, sur ce que vous trouvez important ou moins, sur ce qui mérite d'être développé ou réduit, etc. Aidez-nous à le rendre lisible, pertinent... en apportant votre touche.

A débattre dans votre association

Ce projet de charte peut devenir aussi utile au sein même de votre organisation si vous l'utilisez comme outil de débat. Par exemple, la question du type d'éducation relative à l'environnement développée ou promue par votre organisme, est-elle un peu, beaucoup, pas du tout débattue dans votre équipe de travail ? Plutôt perspective éducative, ou plutôt perspective environnementale (dans la charte) ? Profitez de ce projet de charte pour aborder certaines questions autour de vos objectifs, méthodes, perspectives... Est-ce que toute l'équipe est informée de l'adhésion de votre organisme au Réseau IDée ? Profitez de cette occasion pour revoir les objectifs et services offerts par le Réseau IDée et comment une meilleure collaboration pourrait s'instaurer encore. N'hésitez pas à faire appel à une personne de l'équipe du Réseau IDée pour alimenter ces questions !

A vos agendas !

Nous vous invitons à programmer dès maintenant un temps de lecture et de réunion dans l'agenda de l'équipe pour pouvoir réagir dans les délais. En effet, nous attendons vos réactions et propositions pour le 15 décembre au plus tard ! Celles-ci seront aussitôt traitées par le CA. La version retravaillée vous sera renvoyée et vous laissera le mois de février pour ultimes avis. La version finale vous sera transmise un bon mois avant l'AG du jeudi 26 avril 2007 (à noter dès à présent dans vos agendas)... Une AG qui sera largement consacrée à la Charte !

Joëlle VAN DEN BERG
joelle.vandenberg@reseau-idee.be
02 286 95 74

Nous attendons vos premières réactions pour le 15 décembre au plus tard !